

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE

(Article 34)

	ENDROIT		DURÉE
St-A	10 ^e Avenue	Côté ouest, entre la 5 ^e Rue et l'accès à Hydro-Québec	120 minutes
Laf	103 ^e Avenue	Face au 150, 103 ^e Avenue	15 minutes
St-J	Adélaïde, rue	Côté impair, entre les rues Laflamme et Bruno-Nantel	120 minutes / 9 h à 17 h lundi, mercredi, vendredi
St-J	Adélaïde, rue	Côté pair, entre les rues Laflamme et Bruno-Nantel	120 minutes / 9 h à 17 h mardi, jeudi
St-J	Aréna Melançon (P14)	Côté ouest, de l'entrée sud à la sortie nord du stationnement	180 minutes / 8 h à 18 h, du lundi au vendredi, du 15 août au 1 ^{er} mai
St-J	Aréna Melançon (P14)	Côté est, de l'entrée sud du stationnement sur une distance de 22 cases	180 minutes, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi, du 15 août au 1 ^{er} mai
St-J	Bélanger, rue	Côté sud, entre les rues Saint-Georges et Labelle	120 minutes / 9 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Brière, rue	Côté est, entre les rues Saint-Louis et Saint-Joseph	120 minutes / 8 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Brière, rue	Côté ouest, entre les rues Castonguay et Marchand	120 minutes / 9 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Bruno-Nantel, rue	Côté sud, à partir du numéro civique 285 inclusivement jusqu'à l'intersection de la rue Gauthier	120 minutes / 9 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Bruno-Nantel, rue	Côté nord, entre le boulevard Monseigneur-Dubois et la rue Gauthier	120 minutes / 9 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Bruno-Nantel, rue	Côté est, entre les rues Gauthier et Laviolette	120 minutes / 9 h à 17 h lundi, mercredi, vendredi
St-J	Bruno-Nantel, rue	Côté ouest, entre les rues Gauthier et Laviolette	120 minutes / 9 h à 17 h mardi, jeudi
St-J	Castonguay, rue	Côté est, entre les rues Longpré et Laviolette	120 minutes / 9 h à 17 h lundi, mercredi, vendredi
St-J	Castonguay, rue	Côté ouest, entre les rues Longpré et Laviolette	120 minutes / 9 h à 17 h mardi, jeudi

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE

(Article 34)

	ENDROIT		DURÉE
St-J	Castonguay, rue	Côté nord sur une distance de 80 pieds, à partir de la rue Laviolette, direction ouest	15 minutes
St-J	Castonguay, rue	Côté nord, à partir de l'entrée du stationnement du parc de la Durantaye (P6) – 17 cases sauf devant l'entrée du tennis	120 minutes
St-J	Castonguay, rue	À l'intersection de la rue Laviolette, devant le 55, rue Castonguay, sur une longueur de 55 mètres vers l'est	120 minutes
St-J	Centre sportif Claude-Beaulieu	5 cases « 15 minutes »	7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
St-J	Chartrand, rue	Entre les rues De La Durantaye et de Saint-Jovite	120 minutes / 8 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Clignancourt, avenue de	Côté ouest, face aux boîtes postales	10 minutes
Bel	Concorde, rue de la	Sur le terrain du kiosque postal	15 minutes en tout temps
Laf	Curé-Labelle, boulevard du	Au 2221, boulevard du Curé-Labelle	90 minutes
St-J	Curé-Labelle, place du	Côté nord, en face de la maison de la culture Claude-Henri-Grignon (2 cases)	15 minutes
St-J	Danis, rue	Côté sud, de la rue Brière, direction ouest (1 case)	15 minutes
St-J	De Martigny, rue	Côté sud, entre le 155-157, rue De Martigny Ouest et la rue Marie-Victorin	120 minutes
St-J	De Martigny, rue	Case face au 34, rue De Martigny Ouest	60 minutes de 8 h à 15 h
St-J	De Martigny, rue	Case face au 36 à 38, rue De Martigny Ouest	60 minutes de 8 h à 15 h
St-J	De Martigny, rue	Côté nord, entre les rues Gauthier et Marie-Victorin	120 minutes / 9 h à 15 h Lundi au vendredi
St-J	De Martigny, rue	Côté nord, de 15 mètres de la rue Fournier jusqu'à la rue Saint-Georges	60 minutes
St-J	De Montigny, rue	Entre les rues Durand et de la Poterie du côté est, de la limite sud de la propriété du 263, 265 De Montigny jusqu'à l'arrêt d'autobus sis près de l'intersection de la rue de la Poterie	60 minutes
St-J	De Montigny, rue	Entre les rues Durand et de la Poterie du côté ouest, de la rue Durand jusqu'à l'entrée des véhicules ambulanciers	60 minutes
St-J	De Villemure, rue	Côté est, du 289-291, rue De Villemure à la rue du Marché (5 cases)	30 minutes
Bel	de la Salette, boul.	Côté pair, du boulevard Maisonneuve sur une distance 125 mètres longeant l'école	Zone débarcadère 15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de Septembre à Juin

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE

(Article 34)

	ENDROIT		DURÉE
Bel	De la Salette, boul.	Côté impair, entre les numéros civiques 475 et 467	15 minutes, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, de septembre à juin
St-J	Desjardins, rue	Sur les deux côtés, entre la rue Saint-Édouard et l'ancienne voie ferrée du C.P.R., à l'exception du côté nord sur une distance de 30 pieds à partir de la rue Saint-Édouard	120 minutes / 9 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Desjardins, rue	À l'intersection de la rue Saint-Édouard, sur une distance de 30 pieds à partir de la rue Saint-Édouard	15 minutes
St-J	Durand, rue	Face au numéro civique 185	120 minutes
St-J	Durand, rue	Entre l'intersection de la rue de Saint-Jovite et la limite de la propriété située entre le 230 et le 232 Durand	120 minutes
St-J	Esther-Blondin, rue	Des deux côtés, entre les rues Filion et Terrebonne	60 minutes, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin inclusivement
St-J	Fournier, rue	Face au numéro civique 604	15 minutes
St-J	Gare, rue de la	Côté ouest, 5 cases de stationnement	30 minutes
St-J	Gare, rue de la	Côté sud, en face du 28, rue de la Gare (1 case)	30 minutes
St-J	Gare, rue de la	Côté sud, en face du 30-34, rue de la Gare (1 case)	30 minutes
St-J	Gare, rue de la	Côté sud, en face du 7-11, rue de la Gare, (2 cases)	30 minutes
St-J	Gare, rue de la	Stationnement du futur Hôtel de ville (P23) (1 case)	15 minutes
St-J	Gare, rue de la	Stationnement du futur Hôtel de ville (P23) (1 case)	30 minutes (Livraison)
St-J	Gauthier, rue	Côté est et ouest, entre les rues De Martigny et Paré	120 minutes / 9 h à 17 h Lundi au vendredi
St-J	Godmer, rue	Côté est, à partir de la rue Latour – 2 cases	30 minutes – zone débarcadère - Livraison
St-J	Godmer, rue	Face au Théâtre Gilles-Vigneault, sur une distance de 20 mètres	30 minutes – zone débarcadère
St-J	Henri, rue	Côté nord et côté ouest	120 minutes / 8 h à 16 h mardi, jeudi
St-J	Henri, rue	Côté sud et côté est	120 minutes / 8 h à 16 h lundi, mercredi et vendredi
Bel	Jérobelle, boulevard	Sur le terrain du kiosque postal	15 minutes
St-J	Labelle, rue	Côté pair, entre les rues Scott et Filion	180 minutes / 9 h à 18 h
St-J	Labelle, rue	Côté ouest, entre les rues Lajeunesse et des Pins	60 minutes
St-J	Labelle, rue	Côté ouest, de la rue Giguère à la rue Sainte-Paule	120 minutes / 9 h à 16 h lundi au vendredi

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE
 (Article 34)

	ENDROIT	DURÉE
St-J	Labelle, rue Entre les rues De Martigny et Ouimet	120 minutes
St-J	Labelle, rue Face au numéro civique 495	15 minutes
St-J	Labelle, rue Côté ouest, face au numéro civique 78, sur une distance de 2 cases de stationnements	15 minutes
St-J	Labelle, rue De l'intersection de la rue De Martigny jusqu'à l'accès du 461 rue Saint-Georges	30 minutes
St-J	Labelle, rue Face au 136, rue Labelle sur une longueur de 3 cases	60 minutes
St-J	Labelle, rue Côté ouest, entre la rue Saint-Faustin et la limite nord de l'arrière de l'immeuble sis au 94, rue Saint-Georges	90 minutes / 7 h à 18 h lundi au vendredi
St-J	Labelle, rue Côté est, en face du 291, rue Labelle, 2 cases	30 minutes
St-J	Labelle, rue Côté ouest, en face du 380, rue Labelle, 2 cases	30 minutes
St-J	Labelle, rue Face au 174-176, rue Labelle – 1 case	30 minutes
St-J	Labelle, rue Face au 180, rue Labelle – 1 case	30 minutes
St-J	Labelle, rue Face au numéro civique 768	15 minutes – zone débarcadère
St-J	Labelle, rue Côté est, à partir de la rue la place du Curé-Labelle – 3 cases	15 minutes
St-J	Labelle, rue Côté pair, devant le 960, rue Labelle	60 minutes
St-J	Lachaine, rue Face au 657, rue Lachaine	120 minutes
St-J	Laflamme, rue Côté est, entre les rues Adélaïde et Laviolette	120 minutes / 9 h à 17 h lundi, mercredi, vendredi
St-J	Laflamme, rue Côté ouest, entre les rues Adélaïde et Laviolette	120 minutes / 9 h à 17 h mardi, jeudi
St-J	Latour, rue Face au 300, rue Latour	60 minutes
St-J	Laviolette, rue Face au 666A, rue Laviolette (restaurant Ben Pizza)	15 minutes
St-J	Laviolette, rue Face au 291-293, rue Laviolette	120 minutes / 8 h à 20 h lundi au vendredi
St-J	Lemay, rue Côté pair (lundi, mercredi et vendredi)	120 minutes / 7 h à 17 h
St-J	Lemay, rue Côté impair (mardi et jeudi)	120 minutes / 7 h à 17 h
St-J	Léopold-Nantel, rue Côté sud-ouest, sur une distance de 50 pieds à partir de la rue Fournier	15 minutes
St-J	Léopold-Nantel, rue Côté sud de la rue, à partir de la rue St-Georges, sur une distance d'environ 100 pieds, direction est	60 minutes
St-J	Léopold-Nantel, rue Côté sud, entre la première entrée charretière du 200, rue Léopold-Nantel et la rue Saint-Georges	60 minutes
St-J	Loranger, rue Côté est, entre la rue de Sainte-Marguerite et son extrémité sud	120 minutes / 9 h à 16 h lundi au vendredi

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE

(Article 34)

	ENDROIT		DURÉE
Bel	Maisonneuve, boul.	Côté pair, du boulevard de la Salette à la sortie du débarcadère autobus sur une distance 50 mètres longeant l'école	Zone débarcadère 15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de Septembre à Juin
St-J	Madeleine	Côté est de la rue Filion, à l'extrémité sud du terrain du 647, rue Madeleine	60 minutes / lun au ven septembre à juin
St-J	Marie-Victorin, rue	Côté sud, à l'ouest de la rue Gauthier	120 minutes / 8 h à 16 h
St-J	Marie-Victorin, rue	Côté nord, à partir de la rue Gauthier – 2 cases	15 minutes
St-J	Melançon, rue	Côté est, de la rue du Palais à l'accès au stationnement de l'aréna Melançon	120 minutes
St-J	Melançon, rue	Face aux numéros civiques 545 et 549 de la rue Melançon	15 minutes
St-J	Melançon, rue	Côté ouest de la rue, entre la place Nicolas et la rue Filion	60 minutes / lun au ven septembre à juin
St-J	Melançon, rue	Côté ouest, de la rue Henri au numéro civique 470, rue Melançon	120 minutes, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi
St-J	Melançon, rue	Côté ouest, entre les rues Henri et Latour	120 minutes, de 8 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Melançon, rue	De l'entrée à la sortie de l'aréna	120 minutes, de 8 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Melançon, rue	En façade de l'aréna Melançon	15 minutes
St-J	Monaco, place de	En façade du numéro civique 1, place de Monaco, trois (3) cases de stationnement – De l'entrée charretière à la limite sud de la propriété	120 minutes
St-J	Ouimet, rue	Entre la rue Fournier et le 340 de la rue Ouimet	120 minutes / 9 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Ouimet, rue	À l'ouest de la rue Saint-Georges, deux cases côté sud	60 minutes
St-J	Ouimet, rue	À l'ouest de la rue Saint-Georges, deux cases côté nord	60 minutes
St-J	Ouimet, rue	Côté sud, entre les rues Saint-Georges et Fournier	Du 15 avril au 15 nov.
St-J	Ouimet, rue	Côté nord, direction ouest, de l'entrée arrière du 535-539, rue Saint-Georges (buanderie) sur une distance de 2 cases	60 minutes
St-J	Ouimet, rue	Côté impair, à partir de la rue Madeleine sur une distance de 60 mètres	Zone débarcadère 15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de Septembre à Juin
St-J	Palais, rue du	Côté nord, entre les rues Henri et Melançon	120 minutes / 8 h à 16 h lundi au vendredi

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE

(Article 34)

	ENDROIT		DURÉE
St-J	Palais, rue du	Côté sud, entre le 374 de la rue du Palais et la rue Melançon	120 minutes / 8 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Palais, rue du	Le long de la propriété du 571,	90 minutes / 8 h à 17 h Lundi au vendredi
St-J	Parent, rue	Entre la rue Melançon et la piste du parc linéaire	120 minutes
St-J	Parent, rue	Côté sud, de la rue Melançon à rue O'Shea	120 minutes, de 9 h à 16 h Lundi au vendredi
St-J	Parent, rue	En face du 607-615	15 minutes
St-J	Perreault, rue	Côté ouest	120 minutes Lundi, mercredi, vendredi
St-J	Perreault, rue	Côté est	120 minutes Mardi, jeudi
St-J	Pins, rue des	Côté impair, à partir de la rue Labelle – 7 cases	60 minutes
St-J	Pins, rue des	Côté pair, devant le 136-138, rue des Pins	60 minutes
St-J	Poterie, rue de la	Des deux côtés de la rue, exception faite des endroits où le stationnement est actuellement prohibé	120 minutes / 8 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Poterie, rue de la	Côté sud, entre les rues De Montigny et Saint-Jovite	60 minutes
St-J	Près, rue des	Côté pair, entre la limite de propriété du 570, des Prés sur une distance de 50 mètres	Zone débarcadère 15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de Septembre à Juin
Bel	Quintin, rue	Côté impair, à la limite de propriété du 1004, sur une distance de 50 mètres	Zone débarcadère 15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de Septembre à Juin
Bel	Quintin, rue	côté impair, de l'entrée de l'école sur une distance 55 mètres longeant l'école	Zone débarcadère 15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de Septembre à Juin
St-J	René-Gascon, rue	Côté sud, 3 cases	15 minutes Lundi au vendredi de 6 h à 18 h
St-J	Rochon, rue	Côté sud, entre la rue Barrette et l'extrémité ouest	120 minutes

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE

(Article 34)

	ENDROIT		DURÉE
St-J	Saint-Édouard, rue	Sur les deux côtés, entre la rue Sainte-Marguerite et la rue Ouimet à l'exception des deux endroits suivants : du côté est sur une distance de 40 pieds au nord de la rue Desjardins et face au 509, rue Saint-Édouard	120 minutes / 9 h à 16 h lundi au vendredi
St-J	Sainte-Marguerite, rue de	Côté impair, entre les rues Saint-Georges et Fournier	120 minutes / 9 h à 16 h Lundi au vendredi
St-J	Sainte-Paule, rue de	Face au 197, rue Sainte-Paule	120 minutes
St-J	Sainte-Paule, rue de	Sur une distance de 50 pieds face au 245 de la rue de Sainte-Paule	60 minutes
St-J	Sainte-Paule, rue de	côté pair, entre la rue Saint-Georges et la clôture du parc-école, de 7h à 17h, du lundi au vendredi, de sept à juin – 15 minutes	
St-J	Sainte-Paule, rue de	Côté pair, de la rue Saint-Georges sur une distance 50 mètres longeant l'école	Zone débarcadère 15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de Septembre à Juin
St-J	Saint-Georges, rue	Des deux côtés de la rue, entre les rues du Palais et Léopold-Nantel	120 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	Face au numéro civique 683-B (2 cases de stationnement)	15 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	À partir du numéro civique 655 jusqu'à l'intersection Saint-Georges et Moreau	60 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	Face au 701, rue Saint-Georges	120 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	Côté ouest, entre les rues Fernand-Casavant et du Carillon	60 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	Côté ouest, à l'angle de la rue de la Gare (1 case)	30 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	Côté est, en face du 341, rue Saint-Georges (2 cases)	30 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	Côté ouest, face au 330, rue Saint-Georges (1 case)	30 minutes
St-J	Saint-Georges, rue	Côté impair, en face du 221, rue Saint-Georges (1 case)	30 minutes
St-J	Saint-Janvier, rue de	Côté nord, de la rue Saint-Georges au 205, rue Saint-Janvier	120 minutes
St-J	Saint-Joseph, rue	Face au 193, rue Saint-Joseph, sur une distance de 2 cases	60 minutes
St-J	Saint-Joseph, rue	Intersection Brière et Saint-Joseph, face au 196, Saint-Joseph	15 minutes
St-J	Saint-Jovite, rue de	Des deux côtés de la rue, entre la rue Durand et le boulevard Jean-Baptiste-Rolland	120 minutes / 8 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Saint-Jovite, rue de	Côté nord, entre les rues Durand et Saint-Alexandre	120 minutes / 8 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Saint-Louis, rue	Des deux côtés, entre les rues Laviolette et Saint-Joseph	120 minutes / 8 h à 17 h lundi au vendredi
St-J	Scott, rue	Du côté sud sur une distance de 75 pieds à partir de la rue Saint-Georges, direction ouest	60 minutes

ANNEXE « 11 »

STATIONNEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE
(Article 34)

	ENDROIT		DURÉE
St-J	Stationnement Gare intermodale	4 cases	15 minutes
St-J	Stationnement Godmer (P10)	4 cases	30 minutes
St-J	Stationnement du nouvel Hôtel de ville (P23)	7 cases « visiteurs »	30 minutes